

Compte-rendu de la rencontre APRC du Nord Pas-de-Calais du 1^{er} avril 2023

Présents : André, Christian, Christine, Francis, Gérard, Jean-Baptiste, Jean Marie, Marie Paule, Maryse, Vincent.

Excusés : Agnès, Maxime, Valérie

Cette rencontre faisait suite à l'assemblée générale de l'APRC, elle s'est articulée autour des trois pôles principaux suivants :

I - Les procédures en cours en vue de la validation des trimestres de cotisation manquants au dossier de retraite d'Agnès

II - Réflexions à propos de l'Assemblée Générale de l'APRC du 18-19 mars 2023

III - Nouvelles locales et date de la prochaine rencontre

I - Dossier de retraite d'Agnès, procédure en cours

Pour mémoire : Agnès nous a rejoint récemment (voir CR précédent) elle a quitté un ordre religieux local de Beauvais, il lui manque 22 trimestres...

André, qui a rejoint l'équipe juridique de l'APRC et pris en main le dossier d'Agnès, nous a expliqué qu'après deux demandes de report du procès pour manque de documentation fournie par la congrégation concernée, le procès avait été reporté au 14 avril... Ceci en dépit de l'intervention inopinée d'une juriste de la Cavimac demandant l'irrecevabilité de la demande de régularisation.

André signale l'attitude ambiguë de la juriste de la Cavimac, restée anonymement à ses côtés jusqu'à la dernière minute, et qui, contre toute règle de déontologie professionnelle, est restée discuter longuement avec la greffière après la clôture de la session. Il note par contre l'attitude attentive, réceptive, de la magistrate qui découvrait la Caisse des cultes et les problèmes de ses affiliés, tout en même temps que l'APRC !...

André a alors exposé les différentes approches juridiques actuellement recherchées par la Cavimac qui risquent, à terme ou occasionnellement, de mettre en cause les types de procédures utilisées jusqu'ici par l'APRC. J'avoue, en ce domaine, avoir un peu perdu les pédales et je me contenterai d'en rendre compte ici sans garantir l'exactitude de mon rapport... André corrigera :

- **L'approche de "demandes indemnitaires" au lieu de demande de validation de trimestre**
 - o Vu les refus récurrents de la Cavimac à valider les trimestres manquants, l'APRC s'oriente maintenant très vite vers des demandes indemnitaires calculées sur le montant des pensions estimées.

- o Effet psychologique ou pas, ces demandes d'indemnités paraissent aux yeux de la Cavimac et des Congrégation exagérées voire exorbitantes, donc inacceptables.
- o De ce fait, la Cavimac plaiderait nos dossiers non-recevables par le « Pôle Social » du Tribunal Judiciaire. Effectivement, on ne parlerait plus de trimestres de droit à la retraite mais d'indemnités compensatoires pour préjudice.
- o L'APRC doit donc en tenir compte dans sa stratégie d'appel aux Tribunaux pour les litiges à venir.
- **Validation des trimestres manquants :**
 - o S'il n'y a pas prescription, des trimestres manquants peuvent être récupérés, par rachat (ce qui coûte très cher) ou par régularisation des arriérés (au tarif de l'époque où ils auraient dû être versés, ce qui est beaucoup moins cher et relativement abordable)
La Cavimac pousse évidemment vers le rachat - bien qu'elle ait un fond spécial pour la régularisation qui peut couvrir jusqu'à 80% des frais engagés ! (Il serait intéressant, remarque-t-on, de voir les politiques des congrégations diocésaines de notre région à ce propos ; On rappelle aussi que la Corref a un fonds spécial pour les anciennes religieuses en difficultés financières)
 - o En cas de prescription, les trimestres non validés ne peuvent être récupérés. On fait alors appel à la bonne volonté des congrégations pour une indemnité (en capital) compensatrice du manque à gagner sur le total de la retraite (calculé sur une moyenne d'espérance de vie nationale)
 - o Selon le cas de figure les procédures basculent entre un tribunal juridique ou un tribunal social... Ce basculement dépend aussi des juges... ainsi à Bourg en Bresse le « Pôle social » s'est récemment déclaré incompétent...
 - o Dans son cas, Agnès demande la régularisation de ses trimestres et non pas une indemnité...
- **Relevés de carrières et demandes de témoignages**
 - o A ces difficultés d'approche juridique s'ajoute le problème des témoignages exigées par la Cavimac, tel qu'il est exposé dans le compte-rendu de l'AG 2023 (p.9,2) auquel je préfère vous renvoyer...

II - Réflexions à propos de l'Assemblée Générale de l'APRC des 18 et 19 mars 2023

- **Participation du groupe APCR du Nord-Pas de Calais**
On salue la belle participation de notre groupe qui compte maintenant quatre de ses membres au Conseil d'Administration de notre association (dont Christine, nouvellement élue, qui y rejoint Christian, Gérard et Maryse)
- **Evolution du public rejoint par l'APRC**

On note l'évolution des personnes affiliées à l'APRC. Même si le nombre de celles-ci diminue en fonction de la disparition des vagues successives d'anciens "ministres des cultes" ou "religieux-religieuses", le public rejoint par l'APRC se renouvelle désormais avec un nouveau type d'adhérents issus de la nébuleuse de "communautés nouvelles" au statut mal défini - y compris dans l'Eglise - et souvent marqué par diverses formes de dérives sectaires. On a le sentiment que si les premières générations qui ont rejoint l'APRC se composaient d'hommes et de femmes qui, pour la plupart, luttèrent pour accéder à leur liberté, on a dans la situation de crise actuelle, souvent affaire à des gens désemparés, cassés - comme le remarquent les associations amies (AVREF, Réseau VERO, UNADFI) qui ont pris part à la table ronde de l'AG 2023. Notre groupe reconnaît l'importance du partenariat avec ces associations, tout en maintenant le rôle spécifique de l'APRC, car, comme l'écrit le compte-rendu de l'AG : « il est fondamental de dire à ces personnes : oui, vous avez existé et vous avez des droits ! » (CR AG p.6)

- **Quelques questions à propos de l'AG**

- o L'APSSEC : Que devient l'APSSEC ? Quelle a été sa position dans le contexte du projet gouvernemental de "réforme des retraites" au sujet de l'avenir de la Cavimac pour les prêtres en exercice ? Il semble malheureusement que l'APSSEC a quasiment disparu, ou, en tout cas, a abandonné toute perspective politique (visant initialement à l'intégration au régime général) pour ne plus s'intéresser qu'à la qualité des soins et services assurés aux affiliés de la Caisse...
- o Vitalité des régions : On aimerait avoir une information sur les divers groupes régionaux existants sur l'ensemble du territoire national, et permettre un partage sur leurs diverses activités (quoiqu'on reconnaisse qu'une information circule déjà à ce propos sur le site ...)
- o Dimension européenne. Le compte-rendu de l'AG fait allusion à un recours possible au Conseil de l'Europe (p.9). De nombreux membres des communautés (nouvelles) religieuses, dont par exemple Jean Baptiste dans notre groupe, vivent ou ont vécu une partie de leurs engagements dans, ou en lien avec, divers pays européens. Serait-il possible d'engager une recherche à propos de leurs droits à la retraite. Y-a-t-il au sein de l'APRC des gens disponibles et compétents pour le faire ?

III - Nouvelles locales et date de la prochaine rencontre

- **Loi de réforme des retraites :**

A l'occasion du projet gouvernemental de réforme des retraites, Christian, Gérard et Maryse ont rencontré leur député, Fabien Roussel, pour lui présenter le cas de la Cavimac et discuter de son avenir dans le cadre du régime général. Une découverte et un grand étonnement pour leur député !

- **Coordination et animation du groupe APRC du Nord Pas-de-Calais**
Francis nous a indiqué qu'il souhaitait abandonner la responsabilité de coordinateur et animateur de notre groupe : « Ma vie est maintenant partagée entre la France et l'Espagne d'où est originaire mon épouse, j'ai maintenant 85 ans, la fatigue se fait sentir, les ressorts sont détendus, et surtout il me semble qu'à un certain âge on n'invente plus... alors que l'APRC se trouve à un tournant ! Je présente donc ma démission et fais appel à candidature pour me succéder ...
Francis a, de fait, fondé il y a 14 ans, le groupe APRC du Nord en compagnie de Françoise qui a été une des premières à engager un procès (gagnant) pour l'obtention de ses droits à la retraite. Il a depuis assuré l'animation et la coordination du groupe et accompli deux mandats successifs au Conseil d'Administration de l'APRC ; Il a pleinement mérité les chaleureux remerciements que notre groupe lui a exprimés...
... Et Gérard s'est présenté pour lui succéder avec le soutien de son épouse Maryse. Merci à tous deux, l'APRC continue. Il a été recommandé que désormais la responsabilité d'animation de notre groupe s'exerce pour un mandat de 2 ans renouvelable.
- **Utilisation des locaux de la "Mission ouvrière" de Roubaix**
Notre groupe utilise depuis des années les locaux de la "Mission ouvrière" de Roubaix. Cette utilisation s'effectue jusqu'ici à l'amiable grâce aux liens personnels existants avec les utilisateurs de cette maison. Nous avons décidé que désormais celle-ci se réalisera de façon formelle, au tarif habituellement demandé par le comité de gestion des locaux.
- **Date de la prochaine rencontre**
Notre rencontre s'est terminée par un repas "tiré du sac" dans une chaude ambiance fraternelle... avant de prendre date pour la prochaine rencontre :

Samedi 9 octobre 2023 à 10 heures
89 rue de Lille - Roubaix

Amitiés, Jean Marie